### Témoins récalcitrants.

Hier après-midi, vers trois heures, le président du Grand Jury s'est plaint au juge Ferguson que deux témoins nommés John McEnery et Dave Jackson, avaient refusé de répondre aux questions qui leur avaient été posées.

Il leur avait été demandé les noms des personnes qui occupent la partie supérieure de la maison portant le No 17 de la rue Royale.

McEnery ayant reçu du juge l'ordre de répondre à la question, a dit qu'en le faisant, il s'inculpait.

Le juge Ferguson a insisté, mais M. Evans, l'avocat de McEnery, a déclaré qu'il pouvait citer des lois établissant de telles procédures.

Le juge a donné le temps nécessaire à M. Evans pour se préparer.

### Retour du Shérif Remy Klock.

Le shérif Remy Klock est revenu, hier matin, de son voyage à Baton Rouge où, comme on le sait, il a conduit les deux conseillers municipaux, Haley et Caulfield.

Nous avons causé avec M. Klock hier soir au sujet de son voyage.

Il nous a dit que ce voyage s'est accompli sans incident.

Les condamnés sont arrivés à Baton Rouge à huit heures moins vingt, après avoir partagé un somptueux repas servi dans le train. Immédiatement après avoir remis les prisonniers au directeur du pénitencier, le shérif s'est embarqué pour la Nouvelle-Orléans; il était de retour à dix heures du matin.

### Grand Jury.

Les membres du Grand Jury ont présenté, hier, au juge Ferguson, une accusation en blanc, pour blessure avec intention de tuer. M. Butler, l'avocat de district, a aussitôt lancé un mandat d'arrêt contre l'accusé.

Les Grands Inquisiteurs se sont ensuite enfermés dans la chambre des délibérations et ont ouvert une enquête au sujet de l'enregistrement illégal d'électeurs.

### A Port Eads.

Port Eads, 20 mars, six heures du soir—Vent du nord; temps clair et froid.

Arrivés:

A huit heures 40 du matin, vapeur El Paso, de New York; au Southern Pacific.

La nuit dernière, vapeur Allemand Herman, d'Anvers; à Elder, Dempster et Cie.

La nuit dernière, vapeur mexicain Vera Cruz; consigné au capitaine.

Barque Attivo, de Gênes; à Mailletta et Stoddard.

A huit heures du matin, vapeur anglais Rochampston, de Las Palmas; à Mailetta et Stoddart.

### NOUVELLES A LA MAIN.

**Mordu.**—Dave Garbert, gamin de 12 ans, domicilié rue Lafayet e, 1220, en jouant dans la cour de la demeure de M. Pierre Milha, rue Remparts, 706, a été mordu à la figure et aux jambes par un chien. L'enfant a été transporté à l'hôpital.

**Incendies.**—Un feu causé par une défectuosité de cheminée, a été découvert, hier après-midi, dans une maison sise à l'angle des rues Garfield et Peters, appartenant à Mme Mullen et occupée par J. C. Lazard. Les flammes qui ont causé des dommages de $500, ont été éteintes par une pompe des environs. Les pertes sont couvertes par une assurance de $2,000, à l'agence Lyon et Stewart.

—Hier matin, vers dix heures, des étincelles ont incendié le toit d'une maison rue Elmire 516, à Algier, appartenant à Mme Vve Geo. Lorchinger et occupée par elle comme résidence. Les dommages d'environ $25 sont couverts par une assurance à l'agence Herbert.

**Vols.**—L'avant-dernière nuit, un voleur s'est introduit dans la boutique du barbier, J. Reed, à l'intersection des rues Melpomène et Remparts, et a fait main basse sur divers objets évalués $10.

—La résidence de M. E. S. Dyer, rue Carondelet, 2715, a été visitée, l'avant dernière soirée, par un filou qui en a emporté pour environ une quarantaine de dollars de vêtements.

**Brûlé.**—A dix heures, hier matin, Wm Harter, un enfant de couleur âgé de 3 ans, est tombé sur un foyer dans la résidence de ses parents, rue Liberté, 404, et s'est grièvement brûlé au corps et au visage. Sa mère l'a transporté à l'hôpital.

**Incendie.**—A six heures hier soir, une alarme a été donnée à Algier, pour un feu découvert dans une bâtisse située avenue Pelican 421 et 423, appartenant à Julius A. Peterson, et occupée d'un côté par Frank Wingertes, et de l'autre par Mme Peter Sorey. Maison et meubles ont subi des avaries d'environ $100.


## Son visage

fut sa fortune—Pourquoi? Parce qu'elle le fit parfait, grâce à l'usage constant du

**SAVON HEISKELL.**

Le Savon Heiskell rend la salubrité aux pores inertes et produit une peau claire et unie et sans tache.

**L'ONGUENT DE HEISKELL**

guérit d'une façon permanente tous les genres de maladies de la peau. Il n'a pas son égal pour la guérison des Dartres, Eczema, etc. Débarrasse promptement le visage des boutons, vers bleus, etc. Vendus par tous les pharmaciens ou envoyé par la malle. **Onguent**, 50c. la boîte. **Savon**, 25c. Envoyez un timbre pour échantillon de savon.

**Johnston, Holloway & Co.**, 531 rue du Commerce, Philadelphie.


## BULLETIN MARITIME.

VENDREDI, 20 MARS 1896

EXPEDIES EN DOUANE

Steamship suéd Hispania, Welin, Port Limon
Steamship ang Montezuma, Tayler, Brême
Steamship ang British Crown, Fathergill, Anvers, via Havre
Steamship am Aransas, Hopner, Key West Port Tampa et Punta Gorda.

ARRIVES.

BATEAUX A VAPEUR.

Lafourche, Charlet, Bourgeois Crevasse

EXPORTATIONS

HAVRE—par steamship British Crown—1900 balles coton

Arrivées de produits

BOURGEOIS CREVASSE—par steamer Lafourche—75 boucts sucre 109 barils mélasse 1391 barils sucre

### Reçu par les chemins de fer

N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE—Fret assorti.

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR.—Fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC COMPANY—391 balles coton

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—967 balles coton

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD & YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY RR—1581 balles coton

NEW ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—219 balles coton

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—139 balles coton

## AVIS D'ELECTION.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel-de-Ville, 21 mars 1896.

Conformément à la Section 75 de la Charte de Ville, une élection sera tenue le MARDI, 21 avril 1896, en la ville de la Nouvelle-Orléans, aux divers precincts et polls devant être ci-après désignés entre les heures fixées par la loi, comme suit: De 6 A. M. à 7 P. M., pour l'élection des officiers de ville suivants:

Maire, Contrôleur, Trésorier, Commissaire des Travaux Publics, Commissaire de Police et d'Edifice Public.

Un Recorder Première Cour de Recorder, Premier et Quatrième Districts Municipaux.

Un Recorder Seconde Cour de Recorder, Second District Municipal.

Un Recorder Troisième Cour de Recorder, Sixième et Septième Districts Municipaux.

Un Recorder Quatrième Cour de Recorder, Cinquième District Municipal.

Un Recorder Cinquième Cour de Recorder, Septième District Municipal.

Un Recorder Troisième Cour de Recorder, Troisième District Municipal.

Un Conseiller pour le Premier District Municipal comprenant les Premier, Deuxième et Troisième wards.

Un Conseiller pour le Deuxième District Municipal comprenant les Quatrième, Cinquième et Sixième wards.

Un Conseiller pour le Troisième District Municipal comprenant les Septième, Huitième et Neuvième wards.

Un Conseiller pour le Quatrième District Municipal comprenant les Dixième et Onzième wards.

Un Conseiller pour le Cinquième District Municipal comprenant le Quinzième ward.

Un Conseiller pour le Sixième District Municipal comprenant les Douzième, Treizième et Quatorzième wards

Un Conseiller pour le Septième District Municipal comprenant les Seizième et Dix-septième wards.

Un Conseiller pour le Premier ward.
Deux Conseillers pour le Deuxième ward.
Trois Conseillers pour le Troisième ward.
Un Conseiller pour le Quatrième ward.
Deux Conseillers pour le Cinquième ward.
Un Conseiller pour le Sixième ward.
Deux Conseillers pour le Septième ward.
Un Conseiller pour le Huitième ward.
Deux Conseillers pour le Neuvième ward.
Deux Conseillers pour le Dixième ward.
Deux Conseillers pour le Onzième ward.
Un Conseiller pour le Douzième ward.
Un Conseiller pour les Treizième et Quatorzième wards.
Un Conseiller pour le Quinzième ward.
Un Conseiller Municipal pour les Seizième et Dix-Septième wards.

Conformément à la requête de la Section 14 de la Charte de Ville, les Commissaires d'élection feront les retours des votes donnés à chaque precinct d'élection ou endroit de vote, pour les officiers municipaux, à l'Hôtel de Ville, les dits retours comprenant une copie de la liste du poll des électeurs qualifiés, une liste du vote compté, et un tableau complété des votes donnés pour les officiers municipaux.

JOHN FITZPATRICK,
21 mars—21 ao 21 av inc Maire.

### Succession de C. A. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 48,581—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George C. Andry, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
21 mars—21 26 31 Greffier.

## Excursions Discontinuées.

A cause des restrictions placées à x excursions par le Bureau de Santé, le chemin de fer du East Louisiana discontinuera ses excursions du Dimanche jusqu'à nouvel ordre.

E. S. FERGUSON,
A. G. M.
20 mars—3 f

TOUS POUVOIRS D'AVOCAT SONT PAR LE PRÉSENT RÉVOQUÉS EXCEPTÉ CELUI DONNÉ AUJOURD'HUI A M. SIMON COHN, LE 17 MARS 1896.

NATHAN SIMONS.
20 mars—20 27—av 3 10 17


## JOHN BONNOT.

Entrepreneur de Pompes Funèbres
**Raoul Bonnot, Directeur.**
No 623 rue Ste-Anne.
Téléphone No 1043.
15 mars

## VACCINE

—DE LA—

## Nouvelle Angleterre,

Reçue Fraîchement tous les Jours.

**Fournie en Toutes Quantités.**

I. L. LYONS & CIE.
19 mars—1 sem


## PETITES ANNONCES.

**PERDU ou égaré.**—Un billet à ordre de $1500, daté 13 février 1891, payable un an après date portant 8 0/0 d'intérêt par an, garanti par hypothèque d'après un acte passé par Caroline Doriocourt, notaire, le 30 mai 1891, tire par Camille A. Jacquet à son ordre et endossé par lui. Le dit billet a été payé. Récompense payée à qui le rendra à Louis Leon 829 rue Decatur.
18mars—18 20 22

### DEMANDES.

**DEMANDE A ACHETER.**—Timbres. Paie comptant pour vieux timbres français mis en usage vers l'année 1850. Aussi vieux timbres confédérés, vieux timbres des Etats-Unis. Putnam's News Stand, 108 rue St Charles.
17 mars—1 sem

**ANCIENS** timbres de toutes sortes—Eventails, bijoux avec perles. Jas Pelletier, 34 Bourbon. 8 mars—1 m

**ON demande**—Une bonne cuisinière parlant français pour un hôtel à la campagne S'adresser à M. L. Payssé, coin Bourgogne et Ste-Anne. 28 fév

**ON demande** au No 1,825 rue Seconde, près St-Charles, une gardienne compétente, bien recommandée. 23 janv—

### A VENDRE.

**A VENDRE**—Deux terrains remblayés, une épicerie, St Pierre près Broad, $225 cisque, comptant. S'adresser à J. Q. Gowland, Morris Building. 20 mars—2f

### A LOUER.

**A LOUER**—Maison simple, 1425 rue Robertson près Kerlerec, ayant quatre chambres à coucher, deux vestibules, salle à manger, pantry, cuisine, etc., arrière cour et jardin. S'adresser à J. J. Crusel, No 309 rue Baronne, près Gravier. 21 mars au 5 avril inc

**A LOUER**, à Mandeville, propriété de St-Tammany, l'hôtel anciennement connu comme "Hôtel Frappart", meublé et réparé de fond en comble, consistant en l'hôtel principal contenant 10 chambres et aussi sept cottages contenant ensemble quelques 28 chambres, machine à gaz de Paquette, range, puits artésien, cabanes à bains, écuries etc. Le terrain mesure 150 pieds de face au lac Pontchartrain sur 800 pieds de profondeur. Spear & Escoffier, 523 rue Commune. 8 mars

### A LOUER.

Les magasins No 213 rue du Canal et 417 rue South Front.

Le warehouse Nos 540 et 544 rue South Peters.

Les bureaux au 2ème étage No 832 rue de l'Union.

La résidence No 1208 rue Bourbon.

S'adresser à

JULES ANDRIEU,
20 nov— 912 rue Gravier.

## VENTE A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Vente importante de propriétés de valeur

—DANS LES—

### paroisses Lafourche, Terrebonne, Iberville et Plaquemines

**A l'enchère publique. Mercredi, 22 avril 1896.**

Environ 9,000 acres de terres de Cyprès et autres terres marécageuses, dans les paroisses Lafourche, et Terrebonne.

Des lots de terre dans la paroisse Houma et des morceaux de terre dans les paroisses Lafourche et Terrebonne,

Aussi, des propriétés dans la paroisse Iberville; et des propriétés et orangeries dans la paroisse Plaquemines.

**VENTE PAR ORDRE DE COUR.**

SUCCESSION DU DR EUGENE RABASSE.

No 45,213. — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR D. DANZIGER, encanteur — Bureau 314 Bâtisse Hennen—Le MERCREDI, 22 avril 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu et signé le 20 mars 1896, correctif d'un ordre de vente rendu et signé le 20 février 1896, par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Division C agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis juge de la Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu aux enchères publiques, la propriété ci-après décrite, à savoir—

### Terres Marécageuses dans les Paroisses Lafourche et Terrebonne.

| VIZ | | ACRES |
|---|---|---|
| Section | 2 in T 18 S R 20 E | {Laf} 640 00 |
| Toutes sections fractionnelles | 1 " " " " " | {Laf} 549 36 |
| Section | 69 in T 18 S R 19 E | {Ter} 840 0 |
| Section | 70 " " " " " | {Ter} 640 00 |
| Section | 71 " " " " " | {Ter} 606.60 |
| Toutes sections fractionnelles | 72 " " " " " | {Ter} 55.32 |
| Section | 79 in T 17 S R 19 E | {Laf et Ter} 444 91 |
| Section | 78 " " " " " | {Laf et Ter} 524 60 |
| N 1/2 Section | 77 " " " " " | {Laf et Ter} 310 78 |
| S 1/2 du N E 1/4 Section | 50 en T 17 S R 18 E | {Laf} 74.24 |
| N E 1/4 du S 1/4 Section | 36 " " " " " | {Ter} |
| N E 1/4 du N E 1/4 Section | 36 " " " " " | {Laf} |
| S O 1/4 du N 1/4 Section | 42 " " " " " | {Laf} |
| N O 1/4 du S O 1/4 Section | 42 " " " " " | {Laf} |
| Section | 41 " " " " " | {Ter} 630.72 |
| Section | 27 " " " " " | {Ter} |
| S 1/2 Section | 6 T 18 S R 20 E | |
| S 1/2 du S 1/2 Section | 5 " " " " " | 632.12 |
| N 1/2 du N 1/2 Section | 4 " " " " " | |
| S 1/2 du N 1/2 Section | 4 " " " " " | |
| N 1/2 du S 1/2 Section | 4 " " " " " | 393.07 |
| S E 1/4 du S E 1/4 Section | 4 " " " " " | |
| S O 1/4 du S O 1/4 Section | 4 " " " " " | |
| N 1/2 du N 1/2 Section | 3 in T 18 S R 20 E | |
| S 1/2 du S 1/2 Section | 3 " " " " " | 355.52 |
| N E 1/4 du N E 1/4 Section | 3 " " " " " | |
| N 1/2 Section | 8 " " " " " | |
| N 1/2 Section | 9 " " " " " | 642.42 |
| N 1/2 Section | 9 " " " " " | |
| N 1/2 Section | 10 " " " " " | 640.00 |
| N 1/2 Section | 11 " " " " " | |
| N 1/2 Section | 12 " " " " " | 652.26 |
| Toutes sections fractionnelles | 2 in T 17 S R 20 E | {Laf} 184 84 |
| Toutes sections fractionnelles | 12 " " " " " | {Laf} 142 80 |
| Toutes sections fractionnelles | 8 " " " " " | {Laf} 144.48 |
| Sections 2 et | 3 in T 17 S R 21 E | {La} 126 61 |
| Section | 4 " " " " " | {Laf} 146.56 |
| Sections 25 et | 41 " " " " " | {Laf} 192.60 |
| Total Acres | | 9,366.27 |

### Des Lots de terre dans la ville de Houma, et des morceaux de terre dans la paroisse Terrebonne.

Deux certains lots de terre dans la ville de Houma, savoir: 1° Les lots avec les bâtisses qui s'y trouvent, au coin des rues Maine et Rossiel, d'environ 96 pieds de face sur une profondeur entre la rue Maine et le Bayou Terrebonne.

2° Le lot vacant entre la rue Maine et le Bayou Terrebonne, ayant environ 40 pieds de face sur la rue Maine sur une profondeur entre la rue Maine et le Bayou Terrebonne.

3° Un certain morceau de terre dans la Paroisse Terrebonne, à environ 22 milles au dessous de Houma, mesurant environ 12 arpents de face sur la rive droite et 10 arpents de face sur la rive gauche, avec profondeur d'arpentage sur les deux côtés du bayou Terrebonne, ensemble avec un cottage en bois à un étage et autres améliorations qui s'y trouvent.

### Propriétés dans la Paroisse de Lafourche.

Quatre certains morceaux de terre dans la Paroisse Lafourche, sur la rive droite du bayou Lafourche, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, savoir:

1° Une propriété à 32 milles au-dessous de Thibodeaux mesurant 5 arpents et 52 pieds plus ou moins de face sur 40 arpents de profondeur, borné au-dessus par les terres de T. Badeaux, et au-dessous par les terres de M. Barrios.

2° Une autre propriété à 32 milles au-dessous de Thibodeaux, mesurant 2 arpents de face sur 40 arpents de profondeur, borné au-dessus par les terres de Mme Bouvier et au-dessous par les terres de T. Badeaux.

3° Une autre propriété à 40 milles au-dessous de Thibodeaux, mesurant 5 arpents de face sur 40 arpents de profondeur, borné au dessus par les terres de Bruce et au-dessous par les terres de Derrine.

4° Une autre propriété à 15 milles au dessous de Thibodeaux, mesurant 1 3/4 arpent de face, plus ou moins sur 40 arpents de profondeur, borné au dessus par les terres de M. Rome et au-dessous par les terres appartenant autrefois à S. Folse.

### Propriétés dans la Paroisse d'Iberville.

Deux certains morceaux de terre dans la paroisse Iberville, avec tous les droits, voies privilèges, etc., savoir, à savoir:

| | |
|---|---|
| Lots au Section 6 et 31 dans T. 8 S. 9 et 10 E. | 184.10 |
| Lot au Section 57 dans T. 8 S. 9 E. | 196.96 |
| Total acres | 275.06 |

### Propriétés dans la Paroisse de Plaquemines.

17 certains morceaux de terre situés dans la Paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve Mississippi, de 52 à 62 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, etc., y appartenant comme suit, savoir:

1° Un certain morceau de terre à 50 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lots 4 et 5, mesurant chacun 1 arpent de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents; le lot 4, borné au-dessus par le lot 3 et au dessous par le lot 5, et le lot 5 borné au-dessus par le lot 4 et au-dessous par les terres de F. Rigaud.

2° Un autre morceau de terre à 59 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres autrefois de V. Deneuse et maintenant Chedville et au-dessous par les terres de V. Deneuse.

3° Un morceau de terre à 52 milles au dessous de la Nouvelle Orléans, mesurant 2 arpents de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de la Veuve Ronquille et au-dessous par les terres de Simon Martin.

4° Un autre morceau de terre dans la colonie Ronquille à 52 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessous par les terres de et au dessus par les terres de Rabasse.

5° Un autre morceau de terre à 52 milles à dessous de la Nouvelle Orléans, mesurant 50 pieds de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de et au-dessous par les terres de Rabasse.

6° Un autre morceau de terre à 52 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus et au-dessous par les terres de Rabasse.

7° Un autre morceau de terre, à 52 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur de 40 arpents borné au-dessus et au-dessous par les terres de Rabasse.

8° Un autre morceau de terre, à 52 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant 2 arpents de face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de H. Ragas et au-dessous par les terres de H. Lerioche.

9° Deux certains morceaux de terre à 54 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, étant les lots 18 et 19, autrefois une partie de la plantation Bellevue, mesurant chacun 1 arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents.

10° Un autre morceau de terre à 54 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, étant partie du lot 20 (plantation Bellevue) mesurant 1/2 arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de Mme Balay et au-dessous par les terres de Mme Lucy Denelle.

11° Un autre morceau de terre à 54 milles au-dessous de la N Orléans, étant la moitié du lot 11 (Plantation Bellevue) mesurant la moitié d'un arpent de face sur la fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de Mme Banchenin et au-dessous par les terres de Rabasse.

12° Un autre morceau de terre à 54 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, étant le lot 11 (Plantation Bellevue) mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au dessus par les terres de Blanio et au-dessous par les terres de Mme Rodriguez.

13° Un autre certain lot de terre, à 54 milles au dessous de la Nouvelle-Orléans, étant le lot 14, (Plantation Bellevue), mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de Mme Parker, et au-dessous par les terres de B. Potash.

14° Un autre morceau de terre à 54 milles de la Nouvelle Orléans, étant le lot 23, (Plantation Bellevue), mesurant un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de et au-dessous par les terres de R. Sylve.

15° Un autre morceau de terre à 60 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans et mesurant 3 arpents de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents entre lignes parallèles, borné au-dessus par les terres de Rodolph Johnson et au dessous par les terres de Grange Metcalf.

16° Un autre morceau de terre à 61 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant 1 1/4 arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de Vidmovitch et au-dessous par les terres de la veuve Gray.

17° Un autre morceau de terre à 62 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, dans T. 19 S. R. 28 E. mesurant 982 pieds 6 pouces de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents entre lignes parallèles, borné au-dessus par les terres de J. Johnson et au-dessous par les terres de Popovich.

### Termes et Conditions.

Le tout comptant pour les terres de Cyprès et Marécageuses et pour les autres morceaux de propriétés foncières au tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets des acquéreurs souscrits et endossés par eux, portant 7 0/0 par an d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final, garantis par hypothèques spéciales et liens au vendeur sur les dites propriétés, ensemble avec toutes les autres clauses de sécurités usuelles, le pacte de non-aliénation, la clause des 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de non paiement des dits billets, les acquéreurs assumeront les taxes de l'année courante 1896, en plus et au-dessus de leurs offres, aussi bien que les frais des actes de vente et leur dépôt de 10 pour cent du prix avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Les différents morceaux de propriétés foncières seront vendus séparément d'après les titres, et les terres marécageuses en bloc comme un more an entier ou en portions de une ou plusieurs sections, sections fractionnelles et morceaux de terre comme les circonstances pourront l'exiger au moment de la vente.

21 mars—21 22 29—av 5 12 19 à date

## AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans—No 49,156, Division B—H. Mumme, Jr., vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry Mumme, Jr., soit et est par le présent accceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant T. G. Spitzfaden, notaire public, commençant VENDREDI, 24me jour d'avril 1896, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervale toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que B. Bruen, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 19 mars 1896.

[Signé] FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN,
21 mars—21—avril 6 24 Député-Greffier.

AVIS.

## EMILE J. BARNETT,

Notaire Public.
Successeur de MARCEL T. DUCROS, Notaire Public.
No 323 rue Baronne, près Union.
$200,000 à prêter sur propriété foncières en ville.
8 mars—1 m

**Succession de Charles H. Schaefer.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 48,310—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles S. Schaefer administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
21 mars—26 30 Greffier.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## LES LOTS DE CHOIX A BATIR,

Coin des Rues Constance et Poeyfarré.

DEVANT ETRE VENDUS SÉPARÉMENT OU ENSEMBLE, AU CHOIX DES ACHETEURS.

**VENTE EN PARTAGE.**

Mme Jane Grinnell vs Edwin H. Grinnell et autres.

No 48-814—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JAS. A. BRENNAN Encanteur.—Du sieur No 610 rue Gravier.—Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, 21 avril 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 28 février 1896, et signé le 5 mars 1896 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois lots de terre dans l'île —, borné par les rues Poeyfarré, Foucher (maintenant Constance) et Duplantier (maintenant Calliope) Nos huit, neuf et dix sur un plan enregistré de O. De Armas, notaire, le 30 novembre 18 8, commençant à 2 propriété de David Sidle et femme; les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: les lots huit et neuf chacun vingt sept pieds six pouces de face sur la rue Poeyfarré sur quatre-vingt-dix sept pieds deux pouces et cinq lignes de profondeur le lot No 9 formant l'encoignure des rues Poeyfarré et Foucher (rue Constance). Le lot No dix à quarante pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt huit pieds et dix pouces.

Conditions—Comptant; l'acquéreur ou les acquéreurs assumeront les taxes de 1896 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent devront être déposés au moment de la vente.

Actes de vente, pardevant Fred. Zengel, notaire, au frais des acquéreurs.

20 mars—20 22 29—av 5 12 19 à date

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Certificats de Localité.**

Succession de Jean Baptiste De Gruy.

No 122—Vingt-unième Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. Duran, Encanteur—Du 523 rue Carondelet (ancien No 155) rue de la Commune.—MERCREDI, 1er avril 1896, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la **Bourse d'Encans de la Nouvelle-Orléans**, rue Baronne, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Emile Rost, juge de la 21me cour de District Judiciaire pour la Paroisse de Jefferson dans le 13 mars 1896, les certificats suivants de localité, à savoir:

7 certificats de localité de 160 acres chacun, T à Z inclusivement
12 certificats de localité de 160 acres chacun, A2 à L2 inclusivement.
1 certificat de localité pour 72 97/100 acres N2, le lot No 568 émis le 16 décembre 1891, réclamation No 76, 1ère classe "Harper's Reports," janvier 6 1821.
3 certificats de 160 acres chacun étant D E et F.
1 certificat pour 45 27/100 acres, étant K le lot No 551, émis le 6 février 1893, réclamation No 77 1re classe "Harper's Reports," janvier 6 1821, Pièces au nombre de 3 638 24/100 acres.

Conditions—Comptant sur adjudication.

20 mars—20 24 29 à date

PAR D. E. MORPHY AUCTION & COMMISSION CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 45,735—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

### Austin Babin & Co. vs. leurs créanciers.

PAR D. E. MORPHY, Auction & Commission Co.—Edward Randquetat, Encanteur—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 4 février 1896, et à moi adressé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, MARDI, le 7 avril 1896, à midi, dans la Bourse d'Encans de la Nouvelle-Orléans, nouveaux numéros 225 à 229 rue Baronne, entre les rues Commune et Gravier, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Deux certains morceaux de terre situés dans la Paroisse de Terrebonne, Etat de la Louisiane, et décrites sur le rôle d'assessement pour l'année 1890 comme étant: 1° Le 1/4 de la N. E. Section 1, Comté 17, rangée Sud 13, Est, et 2° Le 1/4 de la N. W. Section 6, Comté 16, rangée Sud 14, Est; lesquels mesurent 280 40/100 acres.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1896. Acte de vente pardevant W. Morgan Garley Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 mars—6 13 20 27—avril 3 7

## AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans—No 49,120, Division E—M. & D. Mayer versus leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de M. & D. Mayer, et de Morris et Daniel Mayer, individuellement, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers des dits M. & D. Mayer et Morris et Daniel Mayer soit convoquée et tenue pardevant Emile J. Barnett, notaire, pour délibérer et voter sur la question de charger les dits insolvables, pour être syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises avant la réunion, et que F. N. Butler, Jr. Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits débiteurs ou au nom d'eux soient suspendues. La réunion devant avoir lieu et convoquée, commençant le LUNDI, 20 avril 1896 Nouvelle-Orléans, 17 mars 1896.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

20 mars—20—av 5 20

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Mme Jane L. Brand.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 48,481—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Wm. A. Brand, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
17 mars—17 21 26 Greffier

**Successions de Francis Varenholt et Theresa Patmulier, sa seconde femme [consolidée.]**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 48,015 et 48,638—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte conjoint présenté par Joseph Schrowe Jr., comme exécuteur testamentaire de Francis Varenholt et comme administrateur de Theresa Patmulier de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
17 mars—17 21 26 Greffier.

## LIBRAIRIE FRANÇAISE

IMPRIMERIE et CABINET DE LECTURE

L. DERMIGNY,

126 West 25th St. N. Y.

Seul Agent et Dépositaire du *Petit Journal* et de journaux français.

Romans et Livres de fonds prix de Paris.

Nouveautés, Publications diverses, Parisiens romains, Gravures, Musique, Chansons, etc.

Editeur du *Guide de Poche* franco-américain illustré des Etats-Unis contenant tous les renseignements intéressants les Français aux Etats-Unis, les cartes des Etats-Unis, des villes de New York, Nouvelle-Orléans, San Francisco et de la province de Québec (Canada)

Prix 25 cents; par la poste 30 cents.

9 fév—

## ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Second District portant le nouveau numéro municipal 633 rue Bourbon, entre les rues St-Pierre et Toulouse.**

Louise M. Goinault vs Joseph Mansion.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 46,556—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 avril 1896, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion triangulaire de terre